

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
VENDREDI 2 OCTOBRE 2020**

LIEU : HOTEL DE METROPOLE

COMPTE RENDU DE SEANCE

Présents :

M. Benjamin BADOUARD
M. Bruno BERNARD
Mme Delphine BORBON
M. Michel BOULUD
Mme Claire BROSSAUD
Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA
M. Jérémy CAMUS
Mme Sylvie CARRE
Mme Gisèle COIN
M. Raphaël DEBU
Mme Myriam FONTAINE
M. Stéphane GOMEZ
M. Raphaël IBANEZ
M. Jean-Pierre JOURDAIN
M. Jean-Charles KOHLHAAS
M. Michaël MAIRE
M. Gaël PETIT
M. Mattia SCOTTI
M. Luc SEGUIN
M. François THEVENIEAU
M. Daniel VALERO
M. Nicolas VARIGNY
Mme Béatrice VESSILLER
M. Paul VIDAL

Titulaires absents : M. Patrice BERTRAND (suppléé), M. Philippe GUELPA-BONARO (suppléé), Mme Emilie PROST, M. Alexandre VINCENDET (pouvoir)

P. Vidal ouvre cette séance d'installation du Conseil syndical du Sepal. Il prend acte de la désignation des nouveaux représentants au Sepal désignés par la Métropole de Lyon (18 conseillers), la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4 conseillers) et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (4 conseillers), convoqués dans les délais légaux.

Après les avoir nommés, il déclare le Conseil syndical du Sepal installé.

F. Thévenieau, doyen d'âge, déclare la séance ouverte et propose de nommer B. Badouard (benjamin de l'assemblée) secrétaire de séance. Celui-ci procède à l'appel nominal.

1_ ÉLECTION DU PRESIDENT

Après avoir constaté que le quorum est réuni et rappelé les règles relatives à l'élection, F. Thévenieau propose la désignation de trois scrutateurs : M. Maire, V. Brunel Vieira, G. Coin.

Il invite ensuite les candidats à la présidence à se déclarer. Bruno Bernard est l'unique candidat.

À l'issue du scrutin secret et du dépouillement opéré par les trois scrutateurs susnommés, F. Thévenieau prononce les résultats :

- 25 bulletins recueillis
- 25 suffrages exprimés
- 25 voix en faveur de B. Bernard.

B. Bernard ayant recueilli la majorité absolue des voix, est élu Président du Sepal et assure, à partir de là, la présidence de séance.

B. Bernard prend la parole pour remercier les élus.

Il rappelle qu'il préside très peu d'instances (Métropole de Lyon et Sytral). Son attachement à la coopération et à l'équilibre avec les territoires voisins de La Métropole l'a poussé à proposer sa candidature. Cette volonté de coopération, affichée durant la campagne pour les élections Métropolitaines, commence au Sepal dans son lien aux territoires de la CCEL et de la CCPO, mais il espère que cela se poursuivra également dans le cadre d'autres scènes comme l'inter-Scot.

Le Scot est un enjeu important. Approuvé en 2010, il porte une vision aujourd'hui dépassée sur un certain nombre de sujets comme le développement démographique, rappelant que l'objectif des +150 000 habitants devrait être atteint dès l'année prochaine. Par ailleurs, dans un contexte où les enjeux environnementaux sont de plus en plus prégnants (en particulier sur l'énergie, le climat, la biodiversité,...), un travail important doit s'ouvrir pour renforcer le Scot sur ces différents enjeux.

Après avoir proposé aux élus qui le souhaitent de s'exprimer (aucune intervention), B. Bernard propose de poursuivre l'ordre du jour.

2_ FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Au regard de l'importance des sujets traités par le Bureau et pour assurer une présence forte au sein de cet organe, il est proposé, comme lors du précédent mandat, de fixer à 16 le nombre de membres siégeant au Bureau et de fixer la composition du Bureau comme suit : le Président, 6 Vice-présidents et 9 autres membres du Bureau.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité, à main levée, la délibération relative à la composition du Bureau.

3_ ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

Il est ensuite proposé de procéder au vote pour désigner les 6 Vice-présidents et les 9 autres membres du Bureau. Préalablement au vote, Monsieur le Président présente les candidatures suivantes :

- 1^{ère} Vice-présidence : Béatrice VESSILLER
- 2^{ème} Vice-présidence : Claire BROSSAUD
- 3^{ème} Vice-présidence : Paul VIDAL
- 4^{ème} Vice-présidence : Benjamin BADOUARD
- 5^{ème} Vice-présidence : Nicolas VARIGNY
- 6^{ème} Vice-présidence : Stéphane GOMEZ
- Membre du Bureau: Michel BOULUD
- Membre du Bureau : Jérémy CAMUS
- Membre du Bureau : Sylvie CARRE
- Membre du Bureau : Raphaël DEBU
- Membre du Bureau : Philippe GUELPA-BONARO
- Membre du Bureau : Raphaël IBANEZ
- Membre du Bureau : Jean-Pierre JOURDAIN
- Membre du Bureau : Gaël PETIT
- Membre du Bureau : Daniel VALERO

À l'annonce des candidatures, G. Petit intervient pour exprimer son désaccord avec cette composition et demande une suspension de séance. Il annonce ensuite proposer sa candidature au poste de 6^{ème} Vice-président.

Il est procédé au vote uninominal à scrutin secret. À l'issue du dépouillement opéré par les trois scrutateurs susvisés, B. Bernard annonce les résultats :

- **1^{ère} Vice-présidence - Béatrice VESSILLER** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues.
- **2^{ème} Vice-présidence - Claire BROSSAUD** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **3^{ème} Vice-présidence - Paul VIDAL** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **4^{ème} Vice-présidence - Benjamin BADOUARD** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **5^{ème} Vice-présidence - Nicolas VARIGNY** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **6^{ème} Vice-présidence - Stéphane GOMEZ** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 15 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Michel BOULUD** : 25 bulletins recueillis, 24 exprimés, 1 bulletin blanc ou nul, 24 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Jérémy CAMUS** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Sylvie CARRE** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Raphaël DEBU** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Philippe GUELPA-BONARO** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Raphaël IBANEZ** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Jean-Pierre JOURDAIN** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Gaël PETIT** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 14 voix obtenues
- **Membre du Bureau - Daniel VALERO** : 25 bulletins recueillis, 25 exprimés, 25 voix obtenues

Les membres proposés sont donc déclarés élus à la majorité absolue.

À l'issue du scrutin, G. Petit affiche sa déception de ne pouvoir accéder à la fonction de Vice-président, alors qu'il a participé activement aux échanges et à la vie du Sepal au cours du dernier mandat. Il regrette que le Bureau ne dispose plus d'un Vice-président issu de l'opposition, en dépit des accords conclus entre la majorité et les autres groupes politiques ; il regrette l'absence de réciprocité et se dit déterminé à faire passer ses idées dans le cadre des débats à venir.

B. Bernard précise de son côté qu'il n'a pas eu d'information allant dans ce sens et que cette proposition a été acceptée par le groupe Les Républicains en amont de la séance. La représentation des groupes politiques dans les organismes extérieurs a fait l'objet d'un travail approfondi depuis 3 mois et la majorité a répondu à l'essentiel des demandes exprimées. Il y a probablement eu un « quiproquo » précise-t-il, mais aucune volonté d'exclusion de sa part.

4. DELEGATION AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président propose :

- de réserver au Conseil Syndical l'examen des dossiers stratégiques,
- de confier au Président et au Bureau la prise de décisions dans les domaines de la gestion courante, de l'application des délibérations cadres du Conseil, ainsi que dans les domaines de la passation de marchés et de la formulation des avis du Syndicat.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité, à main levée, la délibération relative aux délégations de pouvoir.

5. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

B. Bernard propose d'indemniser le Président et les Vice-présidents afin de leur rembourser forfaitairement les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur mission de représentation du Sepal.

Il propose de fixer le montant des indemnités à 618,41 € au 1er octobre 2020.

Le Conseil syndical adopte à main levée et à l'unanimité la délibération relative aux indemnités des élus.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS

- Agence d'urbanisme de Lyon

Le Sepal est membre de droit de l'Agence d'urbanisme depuis 2003.

Le Président propose au Conseil syndical de désigner deux représentants du Sepal, qui seront amenés à siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme : C. Brossaud et J. Camus.

Le Conseil syndical adopte la délibération à main levée, avec 19 votes favorables et 4 abstentions.

- Fédération Nationale des Scot

La Fédération Nationale des Scot est à la fois un lieu d'échanges d'expérience entre les élus et les techniciens des Scot, un centre de ressource et de réseaux, un lieu de réflexion et de prospective mais aussi un interlocuteur du monde des Scot auprès des partenaires et de l'État. Le Sepal est adhérent depuis 2010 et doit désigner un représentant titulaire et un suppléant. Sont proposées les candidatures de B. Vessiller (titulaire) et B. Badouard (suppléant).

Le Conseil syndical adopte la délibération à main levée, avec 19 votes favorables et 4 abstentions.

- Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage de l'Est lyonnais

La désignation des représentants du Sepal à la CLE est reportée à la prochaine séance du Conseil.

7. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président expose que la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Président de lire puis distribuer la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant.

À l'issue de cette lecture, l'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.